

Communiqué de presse

Plan directeur cantonal 2030 : exercice raté, recommencez !

Le plan directeur cantonal 2030 (PDCn) a été refusé par près des ¾ des communes et les autres émettent de fortes réserves, dès lors l'Etat doit en tirer les conséquences et revoir complètement son projet.

Le manque d'adhésion de la société civile et des communes était inévitable : aucune véritable concertation n'a accompagné le projet de plan directeur.

Sur le fond, la vision de l'Etat ne passe pas, personne ne croit qu'avec +100'000 habitants, +50'000 emplois et +50'000 logements en 2030, l'objectif de résorber la crise du logement serait atteint. Le PDCn accompagne une croissance excessive, il la subit, il ne l'oriente pas. Il n'offre aucune solution aux communes pour le financement des coûts induits, ni aucun relogement aux propriétaires sur la parcelle desquels cette croissance est sensée se matérialiser contre leur gré.

En voulant tout faire, partout et même temps, les ambitions de l'Etat dépassent ses moyens et ceux des communes. Qui paiera la facture financière, environnementale et sociale ?

Pic-Vert demande au Conseil d'Etat de retirer son projet et de recommencer le processus de manière concertée en prenant en compte les principes suivants :

- **Optimiser les moyens et les ressources en réduisant le nombre de secteurs touchés par la densification et en concentrant les moyens sur ceux-là.** Un développement exemplaire réussi vaut toutes les promesses. Réaliser effectivement les grands projets prévus par le précédent plan directeur (communaux d'Ambilly, Les Vergers, etc.). Construire le périmètre le Praille-Acacias-Vernets (PAV) de manière dense, mixte et verticale ; Ailleurs, il faut renforcer la ceinture verte urbaine, (l'habitat y est déjà mixte ; pas de déclasserement hormis des poches bien délimitées) ; Conserver l'aspect villageois (constructions limitées et maintien de l'aspect traditionnel).
- **Dans les zones habitées déjà vouées au développement, donner aux propriétaires touchés, les moyens financiers pour se reloger ou les reloger ailleurs dans le canton**
- **Construire 2 logements pour toute nouvelle place de travail.** Il faut reprendre le contrôle de notre développement et ne pas favoriser les intérêts à court terme. Les accords passés sur le PAV prévoient 1 logement pour 1 place de travail. Les emplois créés étant occupés par des employés venus d'ailleurs, ce ratio 1 :1 ne peut, au mieux, que faire perdurer le déficit en logement. Il faut donc doubler la construction de logements par rapport à celle de bureaux tant que le déficit perdurera et choisir l'installation d'entreprises à haute valeur ajoutée afin d'assurer la construction suffisante de logements dits sociaux.
- **Rationaliser l'usage du sol par un aménagement du territoire en trois dimensions**
L'espace étant limité, il est nécessaire de revoir le concept de la planification du territoire et d'introduire une notion tridimensionnelle au régime des zones dans la zone à bâtir. A savoir, prévoir la possibilité d'une affectation différente au sous-sol, aux étages et au toit et pas seulement un seul type de zone au niveau du sol, ce qui est actuellement le cas. On économisera de la place et on rationalisera les usages : parking ou stockage en sous-sol, commerces ou industries au rez-de-chaussée, bureaux ou logements aux étages, etc.

Ces principes, nous les défendions déjà lors de l'enquête publique en juin 2011, ils sont d'autant plus pertinents maintenant.

Pour toute information :

Christian Gottschall, Président Pic-Vert, T 079 475 48 35

Christina Meissner, secrétaire générale Pic-Vert, T 078821 16 69 Mail : direction@pic-vert.ch

Le journal Pic-Vert et l'ensemble de nos observations sont disponibles sur www.pic-vert.ch